

Alarme-sécurité : dirigeant (base)

RÉF | 7136

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif	Répondre aux conditions de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de sécurité et l'Arrêté Royal du 17 décembre 1990, imposant les conditions de formation du personnel dirigeant des sociétés de sécurité.
Programme	Philosophie générale de la sécurité (Analyse et gestion des risques «Risk management» - Sécurité électronique, industrie de la sécurité, exercices pratiques) - Droit - Réglementation du secteur et réglementations locales, description et analyse statistiques des cambriolages - Contrats et responsabilités - Assurances - Sélection du personnel - Déontologie - Exercices de projection.
Certification(s) visée(s)	Certificat de qualification reconnu par le Service Public Fédéral Intérieur
Type de formation	Institutionnel

ORGANISATION

Durée	52 heures
Horaire	en soirée
Début	Ponctuel, contactez l'organisme.
Coût	1025 € - Coût réduit : 0 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	Etre âgé de 18 ans accomplis ; Répondre aux conditions de moralité décrites aux articles 5 et 6 de la Loi Tobback du 10/04/1990; Fournir un extrait de casier judiciaire vierge (anciennement "certificat de bonnes vie et mœurs" - modèle 1), daté de
---------------------------------	--

moins de six mois à la date du 1er jour de cours.

Attention : pour ouvrir une société de systèmes et centraux d'alarme, il sera nécessaire d'avoir l'accès à la profession d'électricien.

Remarques

Pour plus d'informations au sujet de cette formation, consultez le site [web de l'efp](#).

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous en ligne sur [le site de l'organisme](#)

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Contactez le service FC au 02 370 85 1
- Envoyez un e-mail à fc@efp-bxl.be
- Consultez le site [web](#)

Organisme

Efp : Formation continue

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>